

LA MARÉE MONTANTE

DE KAMOURASKA

JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE KAMOURASKA

VOL. 21 N°2 AVRIL 2020



- Portes & Fenêtres
- Matériaux de construction
- Poêles & Foyers
- Service de décoration
- Couvre-planchers
- Outillage à bois

1005, rue Lévesque Saint-Pascal (Québec)
Tél.: (418) 492-2347

Construction

Yves Gosselin

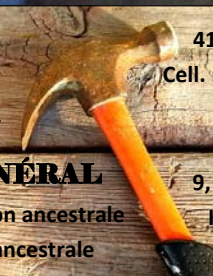
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Spécialiste en rénovation de maison ancestrale
et construction neuve d'allure ancestrale

418 492-3492

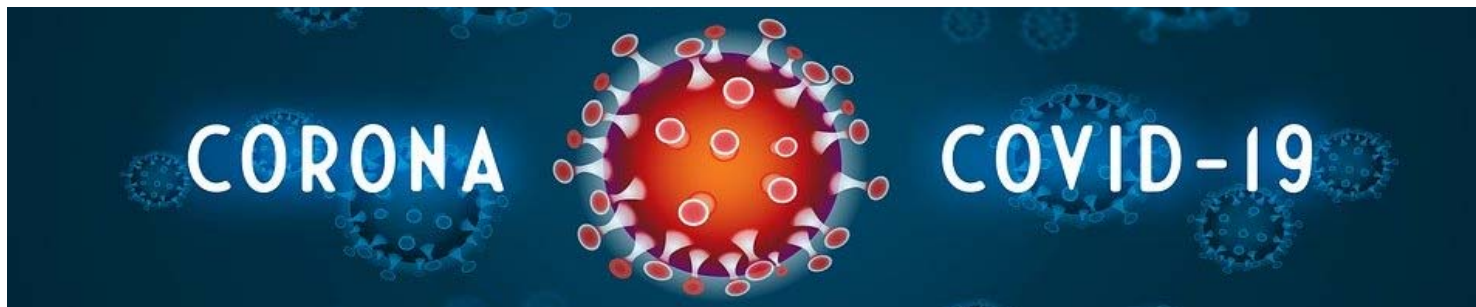
Cell. : 418 714-5736

9, route Lauzier
Kamouraska



Vie municipale

LE POINT SUR LES IMPACTS DU COVID-19 DANS NOTRE MUNICIPALITÉ



Tous les locaux municipaux sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre:

- bureau municipal
- salle communautaire
- local des loisirs
- bibliothèque
- local des fermières

Bureau municipal : les employés demeurent au travail et sont disponibles pour répondre à vos questions et à vos demandes par téléphone ou par courriel.

Conseil municipal : tel qu'autorisé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, les séances du conseil municipal se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les procès-verbaux seront comme toujours affichés sur le babillard à l'extérieur du centre communautaire ou disponibles sur le site internet de la Municipalité.

CCU : le comité continue d'étudier vos dossiers en se réunissant de façon virtuelle. Vous pouvez faire vos demandes par téléphone ou par courriel. Prochaine réunion : le 20 avril.

Bibliothèque : les frais de retard sont suspendus durant la période de fermeture.

Club des 50 ans et plus : toutes les activités restantes d'ici la fin de la saison sont annulées : dîner et assemblée générale annuelle du 21 avril ainsi que le voyage à Québec au Musée de la civilisation.

Commande de végétaux : la commande organisée par la Municipalité est annulée pour cette année.

Pour les entreprises touristiques : Tourisme Bas-Saint-Laurent a créé un portail d'information sur son site internet pour les entreprises vivant du tourisme afin de les outiller selon les développements. À visiter régulièrement puisque chaque semaine il y aura des Facebook-Live et que le site sera continuellement mis à jour : www.bassaintlaurent.ca/fr/crise-covid-19/

Les activités suivantes sont soumises à changement selon l'évolution de la situation :

Terrain de jeu : les informations relatives à l'inscription seront transmises en avril.

Nettoyage des berges : samedi 6 juin à 9h00.

Fête nationale au Quai Miller : mercredi 24 juin.

Marché public : les dimanches 26 juillet—9 août—23 août et 6 septembre à l'Ancien palais de justice.

N'oubliez pas de respecter à la lettre les consignes de santé publique émises par le gouvernement!

LA MARÉE MONTANTE
DE KAMOURASKA

Pour nous contacter: Développement de Kamouraska
67, avenue Morel, Kamouraska (Québec) G0L 1M0
418 492-6523 poste 3 - developpement@kamouraska.ca
Horaire du bureau municipal :
du lundi au jeudi de 7h00 à 15h30
le vendredi de 8h30 à 15h30

Prochaine date de tombée:
20 mai 2020

Ce journal communautaire est publié par Développement de Kamouraska inc. à 325 exemplaires. Il est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Kamouraska. Les personnes intéressées vivant à l'extérieur de Kamouraska peuvent s'abonner au coût de 30\$ par année, frais de poste et de manutention compris, ou **gratuitement en s'inscrivant à la liste d'envoi par courriel sur le site de la municipalité de Kamouraska**. Politique du journal : Le journal se réserve le droit de modifier les articles pouvant porter préjudice à des personnes tout en prenant soin de conserver la teneur du message.

L'équipe du journal:
Montage : Valérie Dumont
Révision linguistique: Mychelle Lévesque et Claude Langlais
Crédit photo page couverture : Pierre Giard

Vie municipale

UN MOT DE PRÉSENTATION

Bonjour à tous,

Depuis le 23 mars, j'ai eu la joie de rejoindre la grande famille de la Municipalité de Kamouraska en tant que nouvelle directrice générale adjointe et agente de développement.

Certains d'entre vous me connaissent déjà puisque nous avons déjà eu des dossiers ensemble dans mon ancienne organisation, d'autres non. Dans un cas comme dans l'autre, nous aurons l'opportunité de se côtoyer plus fréquemment dans votre vie de tous les jours à Kamouraska et pour discuter de vos projets.

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je me permets de me présenter. Je suis native de Matane vivant dans la région depuis maintenant 28 ans. On peut donc dire que mes racines sont maintenant bien ancrées dans le Kamouraska.

Je conçois qu'il s'agit d'un contexte bien particulier pour arriver parmi vous mais je sais que nous aurons l'occasion de se rencontrer lorsque nous aurons vaincu ce virus! Entre temps, n'hésitez pas à m'appeler ou à m'écrire par courriel. Il me fera plaisir de vous répondre.

Au plaisir de vous parler bientôt!

Cynthia Bernier

418 492-6523 poste 3

Courriel : developpement@kamouraska.ca



76, AVENUE MOREL, GOL 1MO | 418 308-0739

Prenez du bon temps chez Côté Est! Pour en savoir plus sur nos services, consultez notre site internet : www.cote-est.ca



IGA Saint-Pascal

400, avenue Chapleau

Saint-Pascal (Québec)

GOL 3YO

Tél. 418-492-2902

iga08375hautedirection@sobeys.com

Sociocommunautaire

PATRIMOINE MARITIME DE KAMOURASKA TOUJOURS À L'ŒUVRE!



À l'assemblée générale annuelle de Patrimoine maritime, deux nouveaux membres ont joint le conseil d'administration. Il s'agit de Jean-François Gosselin, à titre de vice-président, et Julie Dufresne, qui assume les fonctions de secrétaire. Denis Turgeon a été nommé président et Pierre Michaud a été reconduit dans son poste de trésorier. Les administrateurs Magdeleine M. Bossé, Lucien Gagnon et Michel Dion, représentant la Municipalité, complètent l'équipe. Patrimoine maritime tient à remercier les administrateurs sortants, Claude Leclerc, Étienne Bossé, Jean-Guy Charest, Yves Desbiens et André Tremblay, pour leur travail et leur dévouement dans l'accomplissement des nombreuses tâches qui ont été réalisées au cours des dernières années. La sauvegarde de notre patrimoine est une mission exigeante qui nécessite d'être persévérant, patient et convainquant! De la persévérance, l'équipe en place espère en avoir suffisamment pour voir l'aboutissement de la restauration du quai Taché bien avant les célébrations du 350e anniversaire de fondation de Kamouraska en 2024.

Un site patrimonial reconnu

Nul part ailleurs dans le Bas-Saint-Laurent retrouve-t-on la présence de deux quais. Ces structures, qui forment un ensemble unique, ont été reconnues comme l'un des plus anciens sites portuaires de la rive sud de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent. Et c'est dans le magnifique décor de notre village que l'on trouve ce site exceptionnel!

Si les frères Charles et Jean-Baptiste Taché de même que Louis Miller avaient pu se douter, au moment de la construction respective de leur quai au début du 19e siècle, que deux cents ans plus tard leurs installations portuaires allaient figurer dans le Registre du patrimoine culturel du Québec, ils auraient certainement levé un

sourcil interrogateur mais probablement vite remplacé par un sourire de grande fierté. Fierté attribuable à la qualité et à la solidité de leurs constructions mais également, fierté de laisser en héritage des témoins d'une époque de grande vitalité commerciale. En effet, pendant des décennies, ces quais ont été au centre d'une intense activité maritime. De belles photos d'époque nous montrent l'achalandage des goélettes accostées aux quais avec leur cargaison et l'animation des ouvriers et débardeurs à l'œuvre.

Devant une économie locale en pleine expansion, la construction des quais représente un précieux jalon dans le développement socioéconomique de Kamouraska au 19e siècle. Même si les quais ont été érigés à l'origine pour les bénéfices commerciaux de leurs propriétaires – exportation de marchandises et de denrées locales vers les grands centres urbains et importation de biens manufacturés –, ils ont servi à bien d'autres utilisateurs par la suite. Navigateurs et pêcheurs viennent s'installer à leur proximité. Progressivement, les marchands de bois, venus s'approvisionner à Kamouraska, accosteront leurs goélettes aux quais qui deviendront un maillon important dans la navigation de cabotage.

Devenu propriétaire des quais dans les années 1880, le gouvernement fédéral y entreprend d'importantes rénovations au cours des décennies qui suivront. Peu à peu, l'utilisation des quais se perd au profit du transport par voie ferrée et leurs attributs sont enlevés. Le hangar érigé sur le quai Miller migre au Cap Taché en 1969, puis, au début des années 1980, le feu de navigation du quai Taché est démantelé. En 1984, la Municipalité les achète du gouvernement fédéral pour la somme symbolique de 1,00 \$ évitant ainsi une possible démolition. En effet, le paysage de Kamouraska ne peut se concevoir sans ses quais. L'opinion publique est unanime. La Municipalité, sous la recommandation du CCU, constitue les quais en site patrimonial en 1997. Aujourd'hui, sous l'appellation « Le site patrimonial des Quais-de-Kamouraska », le site est

Sociocommunautaire

citée à l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec en 2012. Les quais sont également inscrits au Répertoire canadien des lieux patrimoniaux.

Sauvegarder le patrimoine maritime

Depuis plus de vingt ans, Patrimoine maritime de Kamouraska déploie des efforts pour éviter la perte de ce site patrimonial maintenant reconnu. C'est ainsi que le quai Miller a retrouvé sa silhouette d'autrefois en 2004 et que le quai Taché a repris du galon avec une rampe de mise à l'eau toute neuve en 2014.

Vous avez été nombreux à nous épauler au cours de ces différentes étapes. D'abord la Municipalité qui, au fil des administrations, a toujours démontré son appui à la sauvegarde de ce patrimoine. Ensuite, tous ceux et celles qui ont acheté une plaque personnalisée à leur nom – plus de 400! – fixée sur les quais, sans oublier la contribution citoyenne à l'occasion des soupers-bénéfices, les dons, la participation à des événements spéciaux et autres. Enfin, toutes les entreprises régionales et organismes gouvernementaux qui ont soutenu ces projets. Un grand merci mais... le travail n'est pas terminé...

Au secours du quai Taché

Combien sont-ils ceux et celles qui rêvent de « sentir » la mer au bout de ce grand quai Taché? Depuis des années, une clôture en interdit l'accès. Cette clôture, nous souhaitons tous et toutes qu'elle disparaisse pour permettre aux marcheurs, aux pêcheurs et aux navigateurs

de reprendre leur place sur ce quai. Et c'est justement ce que s'active à faire Patrimoine maritime en multipliant les démarches pour trouver le financement nécessaire à la dernière phase de restauration du quai Taché. Plus de 40 % de la longueur de ce quai ont été remis en état. Il reste moins de 95 mètres à réaliser pour accomplir son parachèvement prévu en 2021. Plusieurs instances gouvernementales sont sollicitées. Les communications vont bon train avec les bureaux des députés. Nous restons à l'affût des programmes d'aide financière susceptibles de répondre aux particularités de notre projet. La patience est une vertu mais l'argent est le nerf de la guerre! À l'image de leurs bâtisseurs, soyons fiers de posséder ce remarquable ensemble patrimonial qui est une marque distinctive de notre village.

Patrimoine maritime de Kamouraska



Photo : date et source inconnues

BALAI DE RUE - PELLE - GRAVIER - DÉNEIGEMENT
MARTEAU HYDRAULIQUE - CHAMP D'ÉPURATION

EXCAVATION
Robert Dionne & Fils

418 492-5863

6, route de Kamouraska
Kamouraska (Québec) G0L 1M0

CarrXpert
Carrossier expert
KAMOURASKA

Sociocommunautaire

UNE FÊTE DE L'HIVER RÉUSSIE!

La fête après la tempête ! En effet, malgré le froid et la grosse bordée de neige reçue deux jours avant l'événement, nous étions prêts pour la fête de l'hiver qui a eu lieu dimanche le 9 février à Kamouraska. Plusieurs personnes ont pu profiter de ce rendez-vous hivernal annuel, où cette année, traîneaux à chiens les attendaient pour un petit tour guidé !

Merci à la Municipalité de Kamouraska de nous avoir permis de réaliser cette activité. Un merci spécial au maire Gilles Michaud pour sa disponibilité et son aide lors de l'événement.

Nous remercions chaleureusement :

M. Pierre Michaud de nous avoir gardé au chaud avec son feu

La Chocolaterie La Fée gourmande pour son chocolat chaud

Érablière Nathalie Lemieux pour la tire sur neige

Max et ses acolytes de la Pourvoirie Daaquam pour l'expérience magique des traîneaux à chiens

Merci à tous nos précieux bénévoles (mention spéciale à Manon et Angel !) qui ont mis la main à la pâte pour la réussite de cette activité ! Merci à toutes les personnes présentes qui ont fait de cet événement un succès encore une fois cette année !

Au plaisir de se revoir l'hiver prochain !

Marjolaine, Chantale et Marie-Julie

Membres bénévoles de votre comité famille



Socio-culturel

CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Le Club des 50 ans et plus de Kamouraska compte plus de 117 membres actifs provenant principalement de Kamouraska.

L'ouverture de notre saison a commencé avec la fête des générations où nous avons honoré la famille de monsieur Jean-Luc Drapeau. Plus de 175 personnes assistaient à cette rencontre pour fraterniser et rendre hommage à la famille Drapeau.

Les centres d'action bénévole du Bas-Saint-Laurent ont offert à nos membres des ateliers sous le thème « Maître de ses choix ». Un groupe de 10 personnes a participé à cette activité.

À tous les troisièmes mardis du mois avaient lieu nos diners fraternels. Plus ou moins 100 personnes contribuent à ces rencontres chaleureuses. Merci à nos membres et aux membres des autres clubs pour leur soutien.

Différentes activités ont été présentées telles que la confection des gâteau aux fruits, des tartes et chaussons aux pommes. Le souper de Noël a connu un franc succès,

les décorations étaient magnifiques.

Nous devons mettre un terme à nos activités prévues à cause du COVID-19, c'est-à-dire nos diners mensuels, notre assemblée générale annuelle et notre voyage à Québec avec nos jeunes de l'école pour la visite du Musée de la Civilisation.

Nous vous invitons à la prudence en cette période difficile.



En terminant, je tiens à remercier tous les membres du conseil d'administration et tous les bénévoles pour leur participation. Ils ont contribué au succès de notre club.

Michel Lavoie, président

MALLETTE

SENCRL

Société de comptables
professionnels agréés

LL Avec vous, là où ça compte TT

Gilles Lebel, CPA, CA
Carolyn Thériault, CPA, CA
Valérie Mailloux, CPA, CGA

470, avenue Chapleau
Saint-Pascal (Québec)
G0L 3Y0

tél. : 418 492-3515
télec. : 418 492-9640

www.mallette.ca



Sociocommunautaire

FÉLICITATIONS À FERME DRAHOKA INC!

Félicitations aux propriétaires de la Ferme Drahoka Inc., messieurs Francis et Sylvain Drapeau, qui se sont classés premiers sur 4 179 troupeaux en stabulation entravée au Canada relativement à l'indice de performance de son troupeau pour la dernière année. La Municipalité est fière que cet exploitant agricole, présent dans la communauté depuis plusieurs années, remporte ce titre de par son implication locale en agriculture, ses investissements et aussi, son rayonnement sur toute la région de Kamouraska, des régions environnantes, du Bas Saint-Laurent et à l'échelle nationale.



Source photo : La Terre de chez-nous

REMERCIEMENTS

Nous vous remercions sincèrement pour votre contribution, qui nous a permis de recueillir 285.65\$ lors de l'événement et dans les tirelires qui se trouvaient au "Jardin du Bedeau", au "Salon Mousse et Vague" et à l'église, afin de nous aider à défrayer les coûts du repas pour personnes seules.

En effet, le 12 décembre dernier, 23 personnes étaient réunies au "Bistro Coté Est" pour un dîner suivi d'une distribution de cadeaux et chants. Merci à Perle et Kim pour l'excellent repas aussi pour leur générosité et l'accueil chaleureux.

Merci aussi à nos généreux

commanditaires, La Caisse Populaire du Centre de Kamouraska, le Conseil municipal de Kamouraska, Motel Cap Blanc ainsi qu'un paroissien.

De plus, nous sommes très reconnaissants de votre générosité pour les dons reçus en denrées non périssables recueillies à l'épicerie fine le "Jardin du Bedeau" qui nous ont permis de distribuer des paniers de Noël à des citoyens de notre paroisse.

Un merci spécial à la Chocolaterie La Fée Gourmande qui, gracieusement tout au long de l'année, nous donne l'occasion de proposer des chocolats afin de souligner l'anniversaire des

personnes seules de 80 ans et plus de notre paroisse.

Le Comité d'entraide de Kamouraska



Conseil municipal de Kamouraska



Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents sauf Patrick Pelletier.

RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-01, PAR L'AJOUT D'UN ALINÉA À L'ARTICLE 10

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE l'article 10 du règlement 2019-01 soit annulé et remplacé par ce qui suit :

ARTICLE 10.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement notamment la subvention TECQ (2014-2018) au montant de 341 289.00 \$ dont acceptation de la programmation (Annexe E), du programme PRIMEAU (Volet 1.2) au montant de : 2 103 881,00 \$ dont une lettre de confirmation du ministère en date du 18 juin 2019 (Annexe F) et du programme PRIMEAU (Volet 1.1) au montant de : 144 645,00 \$ (applicable aux frais d'ingénierie) (Annexe G).

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

RÉSOLUTION MANDATANT UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL – DOSSIER # 250-32-700164-183 DE LA COUR DES

PETITES CRÉANCES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité nomme à titre de représentante de la municipalité, madame Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, dans le dossier à la Cour des petites créances. Le numéro de dossier est : # 250-32-700164-183.

RÉSOLUTION POUR APPROBATION DES TRAVAUX DE COURS D'EAU POUR L'ANNÉE 2020 PAR LA MRC DE KAMOURASKA (COURS D'EAU DERRIÈRE LE CAP ET LA BRANCHE # 23 DE LA RIVIÈRE KAMOURASKA)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Kamouraska appuie les travaux d'entretien et/ou d'aménagement sur les cours d'eau suivants : Cours d'eau derrière le Cap et la Branche # 23 de la rivière Kamouraska prévus par la MRC de Kamouraska et s'acquittera de la facture qui y sera associée ; QUE le conseil de la municipalité de Kamouraska demande à la MRC de Kamouraska de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus aux cours d'eau en 2020 ; QUE le conseil de la municipalité de Kamouraska est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux ; QUE le conseil de la municipalité de Kamouraska est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectuée par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition peut comporter certaines imprécisions ; QUE le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉCOL'EAU POUR LA MESURE D'ACCUMULATION DE BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité accepte l'offre de services déposée par Écol'Eau pour la mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés datée du 28 janvier 2020. N/Réf : 68000-001-0228. Coût demandé : 1 505,00 \$ avant taxes. Cette offre de service n'inclut pas les échantillons de boue prévus au coût de 175,00 \$ ch. + taxes applicables.

DOSSIERS CCU

Les personnes intéressées à connaître les dossiers étudiés par le CCU peuvent consulter la version intégrale du procès-verbal de la séance du conseil municipal sur le site internet de la municipalité dans la section « procès-verbaux », ou sur place au bureau municipal.

INFORMATIONS DU MAIRE

-Suivi du dossier de mise aux normes de l'eau : Désinfection du nouveau tuyau qui viendra rejoindre le tuyau existant.

-Suivi réfection du quai Taché : Au niveau de Tourisme Bas Saint-Laurent, dossier sera prioritaire pour une future demande. Conversation téléphonique avec le député Bernard Généreux à ce sujet.

APPROBATION DES COMPTES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 31/01/20 : 803 075.18 \$

LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS : 51 436.19 \$

GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR JANVIER : 854 512.37 \$

PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité autorise la secrétaire-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles suivantes étant donné que le mois de janvier est fermé.

-Les Alarmes Clément Pelletier : 28.72 \$

-Postes Canada : 48.46 \$

-PG Solutions : 221.45 \$

-MRC de Kamouraska : 2 098.00 \$

Conseil municipal de Kamouraska



-IDC Informatique : 303.53 \$
-Vidéotron Ltée : 110.15 \$
-Viviane Métivier : 292.19 \$
-Hainse Développement organisationnel : 879.56 \$
-Innovation, Sciences, Dév. Économique Canada : 125.70 \$
-Libre-Service de l'Amitié : 133.00 \$
-Ville de Saint-Pascal : 9 461.66 \$
-Excavation Robert Dionne & Fils Inc. : 57.49 \$
-Eurofins/Environnex : 439.21 \$

RÉSOLUTION POUR L'ACHAT D'UN IMMEUBLE AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité achète du Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'immeuble dont la désignation suit : Un immeuble situé sur le territoire de la municipalité de Kamouraska, composé

d'une partie du lit du fleuve Saint-Laurent, connu et désigné comme étant le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE NEUF CENT CINQUANTE-DEUX (5 885 952) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Kamouraska, selon la délimitation officialisée le 11 février 2019 au Registre du domaine de l'État, contenant une superficie totale de neuf mille cent soixante-cinq mètres carrés et quarante centièmes (9 165,40 m²) selon un plan préparé par M. Jules Lévesque, arpenteur-géomètre, en date du 19 juillet 2018, sous sa minute numéro 7423 et conservé aux archives des arpentages du Bureau de l'arpenteur général du Québec. (Dossier BAGQ: 533961, Dossier DGDHÉ: 4121-02-59-1666) ; QUE les conditions de vente soient celles énoncées à l'offre de vente de la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'état en date du 6 décembre 2019 ; QUE Monsieur Gilles A. Michaud, maire, et Madame Mychelle

Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et ils sont par les présentes dûment autorisés à signer ledit acte de vente, ainsi que tous les autres documents nécessaires ou requis afin de donner plein effet audit acte.

ACCEPTATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 6 (ALLEN)– MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE & LA FACTURE D'ENGLOBE CORPORATION

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité accepte le décompte progressif no. 6, en date du 3 février 2020, de Allen Entrepreneur général Inc. au montant de : 531 260.21 \$ et Englobe Corporation au montant de : 3 110.07 \$ dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable. FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2020

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents sauf Patrick Pelletier.

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION - SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS ATTENDU QUE, conformément aux

règlements d'emprunts numéros 2019 01, la Municipalité de Kamouraska souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance; ATTENDU QUE la Municipalité de Kamouraska a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement

municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 mars 2020, au montant de 2 308 000 \$; ATTENDU QU'À la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C



Plus de 40 artisans du Bas-Saint-Laurent

76, avenue Morel | GOL 1M0 | 418 308-0646
info@lefilbleu.ca | www.lefilbleu.ca

Fier partenaire
des événements
d'ici

PROMUTUEL
ASSURANCE



PROMUTUEL.ASSURANCE.CA

Saint-Pascal * 418 492-2014

La Pocatière * 418 856-4429

Conseil municipal de Kamouraska



19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

91 000 \$	1,50000 %	2021
94 000 \$	1,55000 %	2022
96 000 \$	1,60000 %	2023
98 000 \$	1,65000 %	2024
1 929 000 \$	1,70000 %	2025

Prix : 98,02700 Coût réel : 2,14514 %

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

91 000 \$	1,75000 %	2021
94 000 \$	1,75000 %	2022
96 000 \$	1,75000 %	2023
98 000 \$	1,80000 %	2024
1 929 000 \$	1,85000 %	2025

Prix : 98,38200 Coût réel : 2,21589 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse; IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE l'émission d'obligations au montant de 2 308 000 \$ de la Municipalité de Kamouraska soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.; QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission; QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent

payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS; QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »; QUE le maire et la secrétaire trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 308 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 MARS 2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Kamouraska souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 308 000 \$ qui sera réalisé le 16 mars 2020, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt # 2019 01 Pour un montant de 2 248 526 \$

Règlement d'emprunt # 2019 01 Pour un montant de 59 474 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les

règlements d'emprunts en conséquence; ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 2019 01, la Municipalité de Kamouraska souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements; IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 mars 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 16 mars et le 16 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente

Conseil municipal de Kamouraska



signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. Effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant : C.D. CENTRE EST DU KAMOURASKA

8. QUE les obligations soient signées par le maire et la secrétaire trésorière. La Municipalité de Kamouraska, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

9. QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2019 01 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 mars 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits

amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL – MAI 2020 « MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA »

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la date de la tenue de la séance ordinaire de mai 2020 sera le 11 mai à 20H00 P.M. au lieu du 4 mai tel que prévue au calendrier adopté en novembre 2019 ; QU'UN avis public de ce changement soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE 2020-2025 DE LA MRC DE KAMOURASKA

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité approuve le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2020-2025 de la MRC de Kamouraska.

DÉPÔT OFFICIEL ET APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ VISANT LA VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité approuve la liste officielle des personnes

endettées envers la municipalité pour non-paiement de taxes déposée par madame Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière ; QUE, suite à cette approbation, la municipalité de Kamouraska autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer officiellement cette liste à la MRC de Kamouraska pour vente des immeubles pour non-paiement de taxes foncières, assister à la vente et acquérir les immeubles au nom de la municipalité s'il n'y a pas preneur ; QUE, monsieur Gilles A. Michaud, maire, soit nommé substitut en cas d'impossibilité d'agir de la personne déléguée.

RÉSOLUTION POUR PERMISSION DE VOIRIE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité demande au Ministère des Transports du Québec : de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2020 et qu'elle autorise le Responsable des Travaux Publics, monsieur Jérôme Drapeau, à signer les permis.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR MICHEL DION, REPRÉSENTANT MUNICIPAL, SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PATRIMOINE MARITIME DE KAMOURASKA

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité



**Pharmacie
Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier inc.**

Heures d'ouverture

Lundi - Mardi - Mercredi	9 h à 20 h
Jeudi - Vendredi	9 h à 21 h
Samedi	9 h à 17 h
Dimanche	10 h à 13 h

Membre affilié



555, rue Taché
Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
Tél. : 418 492-1234
Télé. : 418 492-6221
Courriel : bsr@familiprix.com



Ramonage de cheminées

Frédéric Pilote

Cell. : 418 894-8608

Bur. : 418 860-2100

ramonage.fp@hotmail.com

Ramonage / Inspection
Installation / Réparation
Déneigement de toitures
Location de nacelle à l'heure ou forfait

280, rue Principale, C.P. 561, Saint-Antonin, Qué, G0L 2J0

Conseil municipal de Kamouraska



renouvelle le mandat de représentant municipal de monsieur Michel Dion pour les années 2020-2021.

APPROBATION DU BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020 DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (OMH DE KAMOURASKA)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité accepte le budget annuel applicable à l'année 2020 pour l'OMH de Kamouraska tel que présenté par madame Dominique Bard, coordonnatrice.

TARIFICATION SÉMER (TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES) - ANNÉE 2020

ATTENDU QUE la SÉMER a informé les municipalités et villes participantes au projet d'élimination des matières putrescibles à son usine de biométhanisation située à Rivière-du-Loup que le tarif pour l'élimination serait porté à 10,00 \$/citoyen (enne) pour l'année 2020 ; ATTENDU QUE plusieurs municipalités et villes sont en désaccord avec cette hausse jugeant qu'elle est démesurée compte tenu que ce projet devait être viable après quelques années d'opération ; EN CONSÉQUENCE, IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité informe la SÉMER qu'elle n'est pas en accord avec cette nouvelle tarification ; QUE, malgré son désaccord, elle procédera quand même au paiement de la facture pour l'année 2020. Le montant à payer : 6 383.24 \$ (incluant les taxes applicables) ; QUE cette résolution annule la résolution transmise en janvier dernier portant le numéro 20-01-11.

SUBVENTION PROVENANT DU MTQ POUR ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 118 144.00 \$ pour l'entretien des routes locales pour

l'année civile 2019, dans son Programme d'aide à la voirie locale ; ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ; POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Hervé Voyer appuyé par Robert Lavoie, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Kamouraska informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

RÉSOLUTION POUR DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME FDT DE LA MRC DE KAMOURASKA POUR LA REMISE EN VALEUR DU SITE DU BERCEAU DE KAMOURASKA

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme FDT de la MRC de Kamouraska pour la remise en valeur du site du Berceau de Kamouraska ; QUE les coûts à prévoir pour la participation financière de la municipalité seront de : 15 460.00 \$; QUE monsieur Gilles A. Michaud, maire et madame Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le protocole à intervenir entre la MRC de Kamouraska et la municipalité.

RÉSOLUTION POUR DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME FDT DE LA MRC DE KAMOURASKA POUR LA MISE EN PLACE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE

PLACE PUBLIQUE (À PROXIMITÉ DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme FDT de la MRC de Kamouraska pour la mise en place du projet d'aménagement d'une Place publique (située à proximité du bureau d'accueil touristique) ; QUE les coûts à prévoir pour la participation financière de la municipalité seront de : 23 035.00 \$; QUE la municipalité demande le retrait du projet du quai Taché qui sera remplacé par ce projet soit l'aménagement d'une Place publique ; QUE monsieur Gilles A. Michaud, maire et madame Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le protocole à intervenir entre la MRC de Kamouraska et la municipalité.

MENTION DE FÉLICITATIONS A LA FERME DRAHOKA INC., 1ÈRE AU CANADA RELATIVEMENT A L'INDICE DE PERFORMANCE DU TROUPEAU POUR LA DERNIÈRE ANNÉE.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité félicite les propriétaires de la Ferme Drahoka Inc., messieurs Francis et Sylvain Drapeau, grands gagnants en se classant 1ère sur 4 179 troupeaux en stabulation entravée au Canada relativement à l'indice de performance de son troupeau pour la dernière année ; QUE la municipalité est fière que cet exploitant agricole, présent dans la communauté depuis plusieurs années, remporte ce titre de par son implication locale en agriculture, ses investissements et aussi, son rayonnement sur toute la région de Kamouraska, des régions environnantes, du Bas Saint-Laurent et à l'échelle nationale.

PERSONNES DÉSIGNÉES AU NIVEAU

Conseil municipal de Kamouraska



LOCAL EN MATIÈRE DE GESTION DES COURS D'EAU

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité demande à la MRC de Kamouraska de nommer monsieur Jérôme Drapeau, responsable des Travaux Publics comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa/leur municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcles et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION & AUTORISATION DE SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI PAR LE MAMH D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 1.1 DU PROGRAMME PRIMEAU

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE, suite à la réception du protocole d'entente dans le cadre du volet 1.1 du programme PRIMEAU, la municipalité de Kamouraska accepte ledit protocole tel que déposé.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION & AUTORISATION DE SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI PAR LE MAMH D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 1.2 DU PROGRAMME PRIMEAU

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE, suite à la réception du protocole d'entente dans le cadre du volet 1.2 du programme PRIMEAU, la municipalité de Kamouraska accepte ledit protocole tel que déposé.

POLITIQUE DE GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES

ATTENDU QUE l'article 6 de la Loi sur les archives prévoit que les organismes publics adoptent une Politique pour la gestion de leurs documents actifs et semi-

actifs; ATTENDU QUE la municipalité de Kamouraska reconnaît que l'ensemble de ses documents représente un actif informationnel riche et que ces documents contribuent à la réalisation de la mission de la Municipalité et à la constitution de sa mémoire ; ATTENDU QUE la Municipalité désire établir ses orientations en matière de gestion des documents et des archives depuis leur création ou réception jusqu'à leur élimination ou versement aux archives permanentes ; ATTENDU QUE la Politique de gestion des documents et des archives expose le cadre légal sur lequel elle s'appuie, le champ d'application, les objectifs, les principes directeurs et les moyens de réalisation de même que les rôles et responsabilités du conseil municipal et des employés municipaux ; EN CONSÉQUENCE, IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité adopte la Politique de gestion des documents et des archives.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU COMITÉ MIS SUR PIED PAR VILLE SAINT-PASCAL (PLAN D'ACTION - MATIÈRES ORGANIQUES ET RÉSIDUELLES ET INTÉGRATION DE DISPOSITIONS À L'ENTENTE)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité désigne, monsieur Robert Lavoie, conseiller municipal, qui agira à titre de représentant municipal sur le comité mis sur pied par Ville Saint-Pascal concernant la mise en place d'un plan d'action visant l'augmentation des matières organiques et résiduelles et intégration de dispositions à l'entente.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROJET : UNE ÉCOLE ACCUEILLE UN ARTISTE OU UN ÉCRIVAIN

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité appuie la demande d'aide financière

déposée par mesdames Jacqueline Duval et Marie-Philippe Thibeault-Desbiens concernant le projet : Une école accueille un artiste ou un écrivain qui réunit les écoles de Kamouraska et Mgr Boucher à Saint-Pascal. Ce projet consiste à exécuter toute la procédure de conception pour la réalisation d'un CD musical. Montant versé : 500.00 \$.

DOSSIER CCU

Les personnes intéressées à connaître les dossiers étudiés par le CCU peuvent consulter la version intégrale du procès-verbal de la séance du conseil municipal sur le site internet de la municipalité dans la section « procès-verbaux », ou sur place au bureau municipal.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Projet d'eau potable sera en principe complété à compter du 16 mars prochain.
- Nettoyage du tuyau avant la remise des infrastructures.
- Médiaposte à transmettre à tous les utilisateurs du réseau d'aqueduc.

APPROBATION DES COMPTES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit

autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 29/02/20 : 598 336.35 \$

LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS : 80 758.33 \$

GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR FÉVRIER : 679 094.68 \$

RÉSOLUTIONS

RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP À TITRE DE MEMBRE CORPORATIF – ANNÉE 2020 – ACTION-CHÔMAGE KAMOURASKA

Conseil municipal de Kamouraska



IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité renouvelle son adhésion à titre de membre corporatif d'Action-Chômage Kamouraska pour l'année 2020. Coût du renouvellement : 50.00 \$.

DEMANDES D'AUTORISATIONS POUR CIRCULER, UTILISER LES SERVICES DU SSI (SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE) ET PRÊT D'UNE CAMIONNETTE AVEC CHAUFFEUR VISANT L'ACCOMPAGNEMENT DES CYCLISTES LORS DU PASSAGE DU DÉFI-VÉLO « SOINS PALLIATIFS ANDRÉ CÔTÉ » LE 11 JUILLET PROCHAIN.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité autorise le passage du Défi-Vélo « Fondation des soins palliatifs André Côté » le 11 juillet prochain sur les routes empruntées par le circuit cycliste ; QUE le Service Incendie de Ville Saint-Pascal soit autorisé à accompagner les cyclistes pour assurer la sécurité des cyclistes ; QUE la municipalité offre, à titre gratuit, les services d'une camionnette avec gyrophares et d'un chauffeur pour la réalisation de l'activité ainsi qu'un défibrillateur et une trousse de premiers soins.

AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

IL A ÉTÉ RÉSOLU DE DÉCRÉTER QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille ; QUE le conseil municipal de la municipalité de Kamouraska encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2020 À URLS DU BAS-SAINT-LAURENT

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité renouvelle sa carte de membre à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2020. Coût : 100.00 \$.

RÉSOLUTION POUR INVITATION PAR LA

MRC DE KAMOURASKA À SIÉGER SUR UN COMITÉ POUR ÉTUDIER LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a adopté le 12 février 2020 le règlement 232-2020 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC de Kamouraska et de leur paiement par les municipalités ; ATTENDU QU'après échange entre les élus -es présents -es, il a été convenu qu'un comité soit formé afin d'analyser la façon de répartir les quotes-parts entre les municipalités ; EN CONSÉQUENCE, IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la MRC de Kamouraska invite toutes les municipalités à siéger sur ledit comité.

APPUI FINANCIER AU GROUPE D'ENTRAIDE EN ALLAITEMENT MATERNEL « LES P'TITS GOBE-LAIT »

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité appuie financièrement l'organisme « Les P'tits Gobe-Lait » pour un montant de 50,00 \$.

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE STE-BRIGITTE-DES-SAULTS CONCERNANT LE PROGRAMME D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA :

DEMANDE DE MODIFICATION DU TAUX DE POURCENTAGE OFFERT AUX MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE le programme Emplois d'été Canada offre une contribution financière aux employeurs afin de créer des emplois d'été intéressants pour des jeunes âgés entre 15 à 30 ans, tout en renforçant les économies et les collectivités locales ; CONSIDÉRANT QUE ce programme est en vigueur depuis fort longtemps et que le pourcentage de subvention pouvant être accordé aux municipalités est le même depuis le début de ce programme ; CONSIDÉRANT QUE les organismes sans but lucratif peuvent percevoir un financement allant jusqu'à

100 % du salaire horaire minimum ; CONSIDÉRANT QUE les employeurs du secteur public peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 50 % du salaire horaire minimum ;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Canada reconnaît les municipalités enregistrées comme des donataires reconnus : EN CONSÉQUENCE, IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité appuie la municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults dans sa démarche : De demander au Gouvernement du Canada une augmentation du pourcentage de financement pour le programme Emplois d'été Canada afin que les municipalités soient admissibles à recevoir le même pourcentage de financement que les organismes sans but lucratif ; Que la Municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults demande l'appui de toutes les MRC et toutes les municipalités du Québec ; Que la Municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults demande l'appui de la FQM ; De demander aux MRC et aux municipalités de transmettre leur appui à la présente demande au député fédéral de leur circonscription.

PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF DE LA SANTÉ DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE NOTRE-DAME-DE-FATIMA

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité autorise monsieur Michel Dion, conseiller municipal et maire suppléant, à participer au Tournoi de golf organisé par la Fondation de l'Hôpital-de-Notre-Dame-de-Fatima dans le cadre de sa campagne de levée de fonds le 20 juin prochain. Participation au golf seulement : 100.00 \$

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES MARCHÉS PUBLICS

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité renouvelle sa cotisation à l'Association des marchés publics pour l'année 2020-2021.

Conseil municipal de Kamouraska



Coût : 100.00 \$.

VARIA

PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES
IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité autorise la secrétaire-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles suivantes étant donné que le mois de février est fermé.

-Tétratech QI Inc : 35 036.34 \$

-Les Pétroles B. Ouellet : 1 144.25 \$

-Carquest Saint-Pascal : 10.29 \$

-Postes Canada : 48.46 \$

-Jean Morneau Inc. 86.97 \$

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE CONSTRUCTION YVES GOSSELIN CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN KIOSQUE POUR LA PLACE PUBLIQUE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité

accepte la soumission déposée par Construction Yves Gosselin concernant la fabrication d'un kiosque pour installation sur la Place publique. Coût estimé : 15 841.85 \$ + taxes applicables.

RÉSOLUTION DEMANDÉE PAR LE RÉSEAU DES BIBLIOS DU BSL CONCERNANT LES FRAIS DE RETARD NON APPLIQUÉS POUR LES MEMBRES POSSÉDANT UNE CARTE-FAMILLE (CARTE RÉSERVÉE AUX EMPRUNTS MULTIPLES DANS LA SECTION JEUNESSE)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité accepte l'exemption des frais de retard qui ne seront plus appliqués par la Bibliothèque municipale pour les membres possédant une carte-famille (carte réservée aux emprunts multiples dans la section jeunesse); QUE copie de cette résolution soit transmise au Réseau Biblio

du Bas-Saint-Laurent.

ACCEPTATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 7 (ALLEN)– MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité accepte le décompte progressif no. 7, en date du 2 mars 2020, de Allen Entrepreneur général Inc. au montant de : 147 129.40 \$ dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable.

PÉRIODE DE QUESTIONS

-Question sur les embâcles « Quoi faire en cas d'urgence ? » Sous la responsabilité du Responsable des Travaux Publics, Jérôme Drapeau.

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Vie municipale

OFFRE D'EMPLOI

Préposé à l'entretien des aménagements paysagers

Principales fonctions :

Relevant de la directrice générale adjointe et en collaboration avec le directeur des travaux publics de la municipalité de Kamouraska, la personne retenue aura pour principales fonctions de :

- Entretien des plantations de fleurs et de végétaux (parcs et terrains municipaux);
- Toutes autres tâches connexes à l'emploi;
- Horaire flexible.

Faites parvenir votre candidature **au plus tard le 14 avril 2020 à 15h00** à l'adresse suivante :

Municipalité de Kamouraska

À l'attention de Cynthia Bernier, directrice générale adjointe

67, avenue Morel

Kamouraska (Québec)

G0L 1M0

Téléphone : 418 492-6523 poste 3

Courriel : developpement@kamouraska.ca

N.B. Seules les personnes retenues seront contactées

Vie municipale

OFFRE D'EMPLOI

Préposé à l'accueil et l'information touristique Bureau d'accueil touristique de Kamouraska (BAT de Kamouraska)

Principales fonctions :

Relevant de la directrice générale adjointe de la municipalité de Kamouraska, le titulaire du poste voit à accomplir les tâches de préposé à l'accueil au bureau touristique de Kamouraska.

- Répondre aux questions des visiteurs, leur fournir l'information et la documentation nécessaires sur l'offre touristique locale, régionale et nationale;
- Faire la promotion des attraits touristiques ainsi que diffuser l'information sur les activités culturelles, récréotouristiques et agrotouristiques;
- Aider les visiteurs à planifier leur voyage et à effectuer des réservations d'hébergement des tracés routiers et autres;
- Prendre les données statistiques relatives aux visiteurs sur la base de données;
- Encourager la prolongation des séjours et les visites;
- Percevoir le paiement des visiteurs lors d'achat d'articles promotionnels ou d'information;
- Tenir un registre des divers renseignements, plaintes ou demandes de la clientèle;
- Assurer un suivi des courriels de demandes d'information touristique;
- Tenir le matériel d'information à jour et maintenir les inventaires de documentation;
- Assurer l'ouverture et la fermeture des lieux;
- Effectuer toute autre tâche reliée au bon fonctionnement de l'organisme.

Exigences et conditions de travail :

- Expérience et aimer le service à la clientèle et à la vente;
 - Très bonne connaissance de l'anglais;
 - Connaissance de la région immédiate, des entreprises et des points d'intérêt touristique;
 - Attitude et comportement professionnel (accueillant, souriant, ponctuel, autonome, dynamique, honnête, polyvalent, sens de l'initiative et de l'organisation);
 - Habileté pour la communication écrite et verbale;
- Suivre les formations offertes par Tourisme Bas-Saint-Laurent et Promotion Kamouraska.

Conditions salariales : à déterminer

Nombre d'heures : 35 heures (horaires variables)

Durée : juin à septembre 2020

Date prévue d'entrée en fonction : Juin 2020

Faites parvenir votre candidature **au plus tard le 14 avril 2020 à 15h00** à l'adresse suivante :

Municipalité de Kamouraska

À l'attention de Cynthia Bernier, directrice générale adjointe

67, avenue Morel

Kamouraska (Québec)

GOL 1M0

Téléphone : 418 492-6523 poste 3

Courriel : developpement@kamouraska.ca

N.B. Seules les personnes retenues seront contactées

Socio-culturel

CONCOURS D'IMAGES POUR LE CALENDRIER DE LA BIBLIOTHÈQUE

Après le franc succès de notre calendrier 2020, nous renouvelons l'expérience pour 2021. Vous avez jusqu'au 10 mai 2020 pour nous faire parvenir vos photos, dessins, peintures, ... représentant Kamouraska, à l'adresse courriel de la bibliothèque :

biblio.kamour@crsbp.net

Les 12 gagnants se verront offrir une copie du calendrier. Participez en grand nombre. Et surtout, un **grand merci** pour votre collaboration!

Kamouraska 2020

Marché public extérieur

Ancien palais de justice
111 avenue Morel

10h00@15h00
Dimanche

26 juillet - 9 août
23 août - 6 septembre



*Venez rencontrer nos
conseillers, ils se feront un
plaisir de bien vous servir*

T. 418-862-3222

*159A rue Fraser, Rivière-du-Loup
www.rivieredulouptoyota.com*



BERNARD GÉNEREUX DÉPUTÉ
MONTMAGNY-L'ISLET-KAMOURASKA-
RIVIÈRE-DU-LOUP

CONSERVATEUR

Ministre du cabinet fantôme du Développement économique rural et de l'Agence de développement économique du Canada (DEC) pour les régions du Québec

WWW.BERNARDGENEREUX.CA
1-855-881-9876



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

BUREAU DE MONTMAGNY
Édifice Amable Bélanger
6, rue Saint-Jean-Baptiste Est, bureau 206
Montmagny (Québec) G5V 1J7
Téléphone : 418 234-1893 • 1 866 774-1893

BUREAU DE SAINT-PASCAL
Édifice Claude-Bécharde
235, rue Rochette, bureau 108
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
Téléphone : 418 492-7730

BUREAU DE SAINTE-PÉRETUE
366, rue Principale Sud, bureau 205
Sainte-Péretue (Québec) G0R 3Z0
Téléphone : 1 866 774-1893

MARIE-EVE PROULX Députée de Côte-du-Sud
Ministre déléguée au Développement économique régional
Ministre responsable des régions Chaudière-Appalaches,
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

marie-eve.proulx.cds@assnat.qc.ca

AVRIL 2020**Calendrier des collectes**

3-17 avril	Collecte des matières organiques		418 492-6523 poste 1
7-21 avril	Collecte des matières recyclables		418 492-6523 poste 1
21 avril	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1

Calendrier des activités et dates importantes

6 avril 20h	Séance du conseil municipal	À NOTER QUE, JUSQU'À NOUVEL ORDRE, LES SÉANCES SE TIENDRONT À HUIS CLOS	418 492-6523 poste 1
20 avril	Rencontre du CCU	LE BUREAU MUNICIPAL ÉTANT FERMÉ AU PUBLIC, VEUILLEZ FAIRE VOS DEMANDES PAR TÉLÉPHONE OU PAR COURRIEL	418 492-6523 poste 1 mychelle.levesque@kamouraska.ca

MAI 2020**Calendrier des collectes**

1-15-29 mai	Collecte des matières organiques		418 492-6523 poste 1
5-19 mai	Collecte des matières recyclables		418 492-6523 poste 1
12-26 mai	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1

Calendrier des activités et dates importantes

11 mai 20h	Séance du conseil municipal	À NOTER QUE, JUSQU'À NOUVEL ORDRE, LES SÉANCES SE TIENDRONT À HUIS CLOS	418 492-6523 poste 1
18 mai	Rencontre du CCU	LE BUREAU MUNICIPAL ÉTANT FERMÉ AU PUBLIC, VEUILLEZ FAIRE VOS DEMANDES PAR TÉLÉPHONE OU PAR COURRIEL	418 492-6523 poste 1 mychelle.levesque@kamouraska.ca

Quai des Bulles
Savonnerie artisanale

KAMOURASKA
ATELIER ET BOUTIQUE
66, AVENUE MOREL
418 492-9673
OUVERT À L'ANNÉE 7/7

QUAIDEBULLES.CA



Boulangerie Niemand

Horaires du Printemps 2020
 Mai : Ouvert les vendredi, samedi et dimanche à partir du 8 mai
 Juin : Ouvert du jeudi au dimanche
 Heures d'ouverture : entre 8h et 17h

82, avenue Morel, Kamouraska 418 492-1236



FÉE G★URMANDE
CHOCOLATERIE – KAMOURASKA

65 C avenue Morel, Kamouraska
 info@lafegourmande.ca
 418 492-3030



POISSONNERIE Lauzier

POISSONNERIE • BISTRO • FUMOIR ARTISANAL
 57, avenue Morel, Kamouraska (Québec) G0L 1M0
 Téléphone : 418 492-7988 Fax : 418 492-9225

Livraison partout au Québec
www.poissonnerielauzier.com

